



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE MUSEE
" EXPLORADOME " DANS LE CADRE DES
CLASSES " IN SITU " 2021**

**DÉCISION N° DM-21-210
EN DATE DU 04 JUIN 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-487 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition du service pédagogique du musée « Exploradome », situé au 18, avenue Henri-Barbusse à Vitry sur Seine, d'organiser une visite et un atelier dans le cadre des « classes Exploradome » pour 14 classes ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le musée « Exploradome » pour l'année 2021, relative aux modalités d'accueil des groupes d'élèves vincennois dans le cadre de classes in situ, sur la base du tarif de 215 € par classe (DEUX CENT QUINZE EUROS) soit un total de 3010 € (TROIS MILLE DIX EUROS) pour les « classes Exploradome ».

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du
développement économique et de l'emploi

Signé

Odile SÉGURET